

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

DÉCISION DU MAIRE  
N°2024\_028

3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ

OSOS

**OBJET :**      **Acceptation d'un don matériel**  
                  **Tableau « La liberté guidant le peuple » de l'artiste David GONZALEZ**

**Le Maire de la commune Pollestres,**

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment son alinéa 9  
**CONSIDÉRANT** le souhait de l'artiste David GONZALEZ de faire le don matériel d'un tableau intitulé « *La liberté guidant le peuple* » à la commune de Pollestres.

**DÉCIDE**

**D'ACCEPTER** le don du tableau intitulé « *La liberté guidant le peuple* » de l'artiste David GONZALEZ, d'une valeur de 630 € :

- Le tableau d'une valeur de 500 € ;
- Le cadre d'une valeur de 130 €.

**ET DE RENDRE COMPTE** de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Pollestres, le 22 octobre 2024,

Le maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

Mis en ligne le 24/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-066-216601443-20241023-DECISION24\_